

REGLEMENT

DES TEMPS D'ETUDE

- 1- **Se mettre en rang** à l'entrée de la salle, deux par deux, dans le calme et en silence.
- 2- **Entrer** (et sortir) uniquement en présence et **à l'initiative du surveillant** (par la porte de devant en salle Schumann).
- 3- **Attendre** debout en silence devant sa place **l'autorisation de s'asseoir**.
- 4- Poser son **sac à terre** ou sur la chaise voisine, (jamais sur une table), et être assis correctement, les pieds sous la table.
- 5- Lever la main pour toute demande. Les renseignements entre élèves sont limités aux cinq premières minutes, et ne concernent que les études imprévues ou en petits groupes.
- 6- **Sont interdits** : les sorties, les déplacements, le bruit et le bavardage, les balancements sur la chaise, nourritures et boissons, les trouses pendant les DT, l'envoi d'objets, les inscriptions et autres dégradations matérielles (les signaler au début de l'heure pour ne pas en être tenu responsable).
- 7- **Prévoir suffisamment de travail** pour toute la durée de l'étude, en prévoir toujours d'avance pour les études imprévues, et le compléter le cas échéant par une **lecture utile aux connaissances**.
- 8- Respecter le **travail** de chacun, qui sera par conséquent **silencieux et personnel**. Exceptionnellement, lors des dix dernières minutes, le surveillant pourra décider d'accorder à certains élèves irréprochables, une courte récitation orale en dehors de la salle.
- 9- A la fin de l'heure, et à l'invitation du surveillant, ranger calmement ses affaires et ramasser ce qui traîne par terre, puis remettre sa chaise et **laisser la place propre** pour les suivants quand l'autorisation de sortie a été donnée.